

Lille, le 2 décembre 2020

Mesdames, Messieurs, chères collègues, chers collègues,

en ma qualité d'assesseure en charge de la recherche de la Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, je souhaiterais vous présenter quelques considérations faisant suite à la présentation du projet d'Établissement Public Expérimental (EPE) lillois par Monsieur Étienne Peyrat (co-pilote GT Statuts) devant le Conseil de faculté de la FSJPS le lundi 16 novembre 2020.

Tout d'abord je voudrais remercier sincèrement Étienne Peyrat pour sa disponibilité à la discussion et pour la qualité des échanges auxquels il s'est prêté au cours de la rencontre avec le Conseil de faculté.

Il m'est cependant apparu, malgré la clarté de la présentation d'Étienne Peyrat, que certains aspects du projet EPE pourraient faire l'objet de précisions ultérieures. Je voudrais notamment attirer votre attention sur les aspects qui concernent plus directement la recherche au sein des composantes et – surtout – au sein des différents laboratoires qui constituent l'épine dorsale de la recherche dans notre Université. En particulier je voudrais me pencher sur le contenu de **l'avant-projet de statut**, pour ce qui relève de la **recherche**.

Je suis convaincue de l'importance d'une mise en place d'organismes de recherche fédératifs et de structures groupées pour une meilleure mise en commun des compétences et des savoir-faire. Je crois également que ces éléments doivent toujours être en équilibre avec une organisation de la recherche qui assure la liberté et l'autonomie des cellules essentielles de la conception et de la mise en œuvre de cette recherche, c'est-à-dire les Unités de Recherche.

À lecture de l'avant-projet du statut de l'EPE je me suis posée certaines questions au regard de cet équilibre.

Un premier aspect qui mérite une clarification est l'articulation du **pilotage de la recherche**, en particulier le rôle attribué aux acteurs de la recherche dans un cadre institutionnel renouvelé. L'article 5 de l'avant projet mentionne comme première compétence des composantes, le portage d'« un projet de recherche et un programme de formation adossé à la recherche », ainsi que « l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de recherche de l'établissement dans leurs domaines disciplinaires ». La définition des profils recherche des postes d'enseignants-chercheurs, des unités de recherche qui leur sont associées ainsi que la participation à la répartition des moyens de l'établissement sont aussi des compétences attribuées aux composantes. La lecture des autres alinéas de l'article 5 n'éclaircit pas l'articulation de ce portage et en particulier le rôle des Unités de Recherche dans la négociation et la gestion des moyens affectés à la recherche.

Cette considération s'articule avec un autre élément qui requiert une clarification à mes yeux : la **gouvernance** de l'EPE ; si la constitution d'un nouveau cadre de négociation en matière de politique de recherche, ainsi que d'affectation et de répartition des moyens se dessine dans l'avant-projet, l'attribution des compétences concrètes en matière de recherche semble encore incomplète. Le texte de l'avant-projet semble identifier les composantes comme interlocuteurs principaux et presque uniques de la conception et de la réalisation de la recherche. Tout en étant pleinement consciente du rôle fondamental de synthèse et de médiation assuré par les composantes, le projet de statut pourrait néanmoins confirmer le principe selon lequel l'espace primordial de la recherche reste les Unités de Recherche.

Dans un contexte général de forte mise en concurrence des Unités de Recherche (UR), il serait souhaitable de confirmer et préciser **le rôle des UR dans la conception et la réalisation de la politique de recherche** une fois l'EPE constitué.

Dans la même perspective, il serait souhaitable de préciser les compétences du Conseil scientifique en matière de recherche et leur articulation avec les compétences des composantes et des écoles doctorales.

Je reste à votre complète disposition pour tout échange et discussion auxquels je participerai avec plaisir.

Avec mes salutations les meilleures,



Luisa Brunori
Assesseure du Doyen en Charge de la Recherche
FSJPS – Université de Lille
Médaille de Bronze du Cnrs

Luisa Brunori
Chargée de Recherche HDR au Cnrs
Membre du Comité National Cnrs - Section 36
Assesseure du Doyen en Charge de la Recherche
Directrice axe "Normes et pratiques commerciales"
Centre d'Histoire Judiciaire - Université de Lille
1, Place Déliot 59000 LILLE
Bureau A-3-14 - Tél. : 03.20.90.77.11
luisa.brunori@univ-lille.fr
<https://orcid.org/0000-0002-6591-153X>